

de Broglie, fut des 363, et fut réélu le 14 octobre 1877 par 14,610 voix sur 21,596 votants et 26,748 inscrits, contre le général de Verely, candidat du gouvernement du 16 Mai, qui eut 6,749 voix.

Les élections générales du 21 août 1881 le renvoyèrent à la Chambre par 15,880 voix sur 17,684 votants et 27,529 inscrits. Nommé, dans le cabinet Freycinet du 30 janvier 1882, sous-secrétaire d'Etat des colonies au ministère de la marine, il tomba avec ce ministère le 7 août suivant, et fut élu sénateur de Meurthe-et-Moselle, le 10 juin 1883, par 399 voix, en remplacement de M. Varroy, décédé. Lors du projet de révision des lois constitutionnelles présenté par le gouvernement et discuté en juillet 1881, M. Berliet déposa un amendement demandant qu'en matière de budget les réductions et suppressions de crédits devinssent définitives après deux délibérations de celle des deux Chambres qui en aurait pris l'initiative. Il continua de siéger à gauche, et, déjà malade, était absent par congé lors du scrutin sur l'expulsion des princes (juin 1886). Il mourut un mois après.

BERLIER (THÉOPHILE, COMTE), membre de la Convention nationale et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1^{er} février 1761, mort à Dijon, le 12 septembre 1844, exerçait dans cette ville, avant la Révolution, la profession d'avocat. Il adopta les principes nouveaux et fut élu membre du conseil général de la Côte-d'Or (1791); il faisait partie du directoire départemental lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale par le département de la Côte-d'Or, avec 282 voix sur 418 votants. Il prit la parole pour la première fois dans le procès de Louis XVI, et s'attacha à démontrer que l'Assemblée avait le droit de juger le roi. La Convention ordonna l'impression de son discours sur cette question de savoir « si Louis pouvait et devait être jugé ». Lors des appels nominaux, Berliet vota contre l'appel au peuple, et pour la mort : « L'humanité gémit, mais ma conscience commande », dit-il, et contre le sursis. Le 27 août 1792, il fut envoyé en mission à Dunkerque et y fit preuve d'un certain courage. Revénu à Paris, il s'effaça jusqu'au 9 thermidor, et dix jours après cet événement, il rentra dans la politique active et fit un rapport sur l'organisation des comités de gouvernement. Cette prudente attitude inspira à un de ses biographes cette appréciation : « Esprit souple et délic, il fut spectateur tranquille des débats personnels de ses collègues jusqu'à la chute de Robespierre; il se montra courageux quand le danger fut passé. » Son rôle parlementaire se borna, en effet, durant la période la plus orageuse de la Révolution, à faire rendre des décrets particuliers, tantôt pour ajouter quelques dispositions nouvelles à la loi sur les successions, tantôt pour faire décider dans quelles conditions aurait lieu l'action civile, etc. Envoyé une seconde fois dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il put donner carrière à ses principes modérés; il écrivait de Calais, le 9 fructidor an II, au Comité de sûreté générale : « L'arrestation des gens qui avaient terrorisé le pays a rempli de joie tous les citoyens. » Il y institua aussi un tribunal destiné à juger les prévenus d'émigration, et, le 15 brumaire an III, mandait à la Convention : « Egalement ennemi de la domination des Capet et de celle de Robespierre, adversaires implacables des partisans des rois, et de cette autre espèce

d'hommes qui, tyrans par essence, croyaient qu'il leur était permis d'asservir tous les autres au nom même du patriotisme, les citoyens de ces deux départements ne sont pas disposés à souffrir qu'il s'élève parmi eux quelques nouveaux dominateurs, au grand scandale de la vraie liberté. »

Revenu à l'Assemblée, il défendit, contre l'opinion de Lanjuinais, l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse sur les successions, fut nommé membre de la commission des lois organiques de la Constitution, se montra d'avis, dans la séance du 14 floréal an III (3 mai 1795), d'annuler les confiscations prononcées par les tribunaux révolutionnaires, et proposa, à la même séance, la suppression immédiate de ces tribunaux. Lorsque Sieyès eut soumis à l'Assemblée l'idée de son jury constitutionnaire, Berliet demanda la priorité pour le plan de la commission dont il était membre, fit adopter, au nom de cette même commission, un projet d'adresse au peuple français, et obtint qu'on levât le sequestre mis sur les biens des prêtres déportés. Membre du Comité de salut public le 15 fructidor an III avec Danton, Cambacères et Larivière-Lépeaux, il fut, le lendemain, 16, nommé président de la Convention, et repoussa en cette qualité, à une députation de la section des Arcis, que « la Convention conserverait le pouvoir constituant jusqu'au moment où le vœu du peuple serait légalement constaté. »

Berliet fut élu par les trois départements de la Côte-d'Or, du Nord et du Pas-de-Calais, député au premier Conseil des Cinq-Cents, le 25 vendémiaire an IV; il opta pour la Côte-d'Or, qui lui avait donné 171 voix sur 335 votants, et apporta dans la nouvelle Assemblée le même esprit de conciliation. Il proposa de porter devant les juges ordinaires les affaires qui étaient attribuées d'office aux arbitres, et fit relever de la déchéance, en matière judiciaire, les citoyens qui s'étaient pourvus contre des arrêts des comités de la Convention ou des représentants. A l'issue de la session, il fut attaché au bureau de consultation établi près le ministère de la justice, puis appelé par le Directoire aux fonctions de substitut du commissaire du gouvernement près la Cour de cassation (avocat général).

Berliet ne resta à ce poste que pendant une année, et fut élu pour la seconde fois, le 25 germinal an VI, par les deux assemblées scissionnaires des électeurs de Paris, membre du Conseil des Cinq-Cents. Il en devint secrétaire (2 messidor), puis président (1^{er} nivôse de l'année suivante), fit plusieurs rapports sur le régime de la presse, à l'égard de laquelle il proposa des dispositions pénales, appuya vivement la loi dite des otages proposée par Brichet (*V. ce nom*), soutint d'abord le maintien de la loi du 19 fructidor contre la presse, pour en demander ensuite le retrait, proposa encore que l'autorité exécutive fût investie du droit de former dans certains départements un conseil de guerre séparé de la division militaire, etc.

Quelques jours avant le 18 brumaire, Berliet jugea habile de se tenir à l'écart du mouvement politique, et se rendit à Dijon; quand il fut de retour à Paris, il ne tarda point, après avoir fait effacer son nom d'une liste de proscription, à accepter de Bonaparte les fonctions de conseiller d'Etat, puis de président du conseil des prises. Il prit dans le conseil d'Etat une part importante aux travaux de législation; divers essais sur les droits à restituer aux enfants naturels ou nés hors mariage, sur l'adoption,

sur la puissance ou protection paternelle, qu'il avait publiés sous la Convention, servirent de bases à des dispositions corrélatives, adoptées dans le Code civil. Ce fut aussi sur son rapport que furent rendues les lois relatives aux inscriptions hypothécaires. Il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, lorsque cette institution fut organisée, et reçut plus tard le titre de comte de l'Empire. En 1806, il eut à s'acquitter d'une mission en Belgique, relative à des détentions arbitraires exercées contre plusieurs citoyens. Lors de la déchéance de Napoléon, et, bien qu'il eût reçu de l'empereur 60.000 francs de gratifications, plus un majorat d'un revenu annuel de 10.000 francs en terres situées dans la Poméranie suédoise, de 4.000 francs dans l'Illyrie, et enfin de quatre actions du canal de Languedoc (V. Germain Sarrut et Saint-Elme, *Biographie des hommes du jour*), Berlier fut un des fonctionnaires les plus empressés à adhérer à cette déchéance; il remplit, pendant les Cent-Jours, les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire.

Il quitta ensuite la politique, échappa à la proscription de Juillet 1815, mais fut atteint comme récidive, par la loi dite d'*amnistie* de janvier 1816, dut s'expatrier à Bruxelles, où il s'occupa de travaux historiques, littéraires et de jurisprudence. La révolution de Juillet lui rouvrit les portes de la France. Il se fixa alors à Dijon, dont il devint conseiller municipal. L'Institut l'admit au nombre de ses correspondants (Académie des sciences morales et politiques). Il vivait ainsi dans une sorte de retraite, quand les auteurs de la *Biographie des hommes du jour*, ayant à écrire, en 1838, une notice sur Berlier, eurent l'idée originale d'obtenir de lui-même des éclaircissements sur les « tergiversations » dont son existence politique leur semblait pleine. Berlier ne fit point de difficulté de leur répondre.

Sur la première question : *Quels ont été les motifs de votre opinion dans le jugement de Louis XVI ?* il s'expliqua en ces termes : « Quelle était la peine à infliger ? Ici j'avoue que celle de mort répugnait beaucoup à mon caractère et que le bannissement immédiat s'était d'abord offert à ma pensée, car quelque coupable que l'accusé fût à mes yeux, je sentais que les préjugés de son éducation royale, selon le droit divin, pouvaient justifier une atténuation de peine; mais en considérant l'effervescence publique alors portée à son comble, je restai convaincu, comme je le suis encore aujourd'hui, qu'il eût été impossible de tirer ce grand accusé de prison, et de le conduire sain et sauf jusqu'aux frontières; j'en jugeais même la simple tentative comme appelant inévitablement des résistances qui compromettraient beaucoup de vies autres que celles du roi, sans que la sienne fût sauvée... »

La deuxième question était plus délicate : *Comment le titre de comte peut-il se concilier avec vos antécédents ?* Berlier avoua dans sa réponse qu'il n'avait cédé qu'à l'intérêt personnel. Il déclara qu'après avoir été « opposant » à l'institution de la Légion d'honneur, « plus particulièrement encore à l'hérédité et à l'établissement de l'Empire », il accepta cependant le titre de comte comme une conséquence inévitable des institutions impériales : « Tout cela s'est arrangé dans le cabinet de l'Empereur, j'ignore par qui; j'y prenais très peu d'intérêt, et ne fus instruit qu'en recevant mes lettres patentes. Singulière destinée ! je m'étais opposé à l'institution de la Légion d'honneur, et l'institution admise, je fus nommé commandant; depuis, je m'étais

opposé aux institutions héréditaires qui devaient amener la noblesse, et je fus nommé comte... Dira-t-on que je pouvais refuser le titre et renvoyer le brevet ? Sans doute; mais le pouvais-je sans renoncer en même temps à mes places de conseiller d'Etat et de président du Conseil des prises ? Ces places me donnaient à moi et à ma nombreuse famille une existence honorable et une honnête aisance. Pouvais-je renoncer à ces avantages?... Qu'est-ce, d'ailleurs, que le pays eût gagné à ma retraite ? Les choses en auraient-elles été autrement?... etc. »

BERMOND (MARIE-JOSEPH-JACQUES-FRANÇOIS-CÉCILLE), député au Conseil des Cinq-Cents, et député de 1831 à 1834, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 18 juin 1759, mort à Gaillac (Tarn), le 9 juillet 1838, fut, sous la Révolution, président de l'administration municipale de Gaillac, puis agent municipal et procureur de la commune. Membre du Conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an VII, il y représenta sans éclat le département du Tarn, puis il entra dans l'administration après le coup d'Etat de brumaire, comme sous-préfet de Gaillac. Sous la Restauration, il essaya, le 28 septembre 1829, de succéder comme député d'Albi, à M. Cardonnet, décédé, mais il obtint que 56 voix contre 273 à M. de Gélis, élu. Il fut plus heureux le 5 juillet 1831 : le 4^e collège électoral du Tarn lui donna 262 voix sur 307 votants et 553 inscrits. Il fit partie, jusqu'en 1834, de la majorité ministérielle de la Chambre, et vota (16 avril 1833) la condamnation du gérant du journal la *Tribune*.

BERMOND (ALEXANDRE-CHARLES DE), petit-fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 12 août 1813, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 2 février 1875. Son père et son oncle avaient rempli d'importantes fonctions publiques. M. Alexandre-Charles de Bermond fit ses études au collège de Sorèze, puis s'établit dans le département du Tarn, où il possédait le château de Roquenaud, près Lovaux. D'opinions conservatrices modérées, il fut, sous l'Empire, candidat indépendant aux élections du Corps législatif (24 mai 1869) dans la 3^e circonscription du Tarn et réunit 6,975 voix contre 16,046 au candidat officiel, M. Daguilhon-Pujol, qui fut élu. Après la guerre, il se représenta, le 8 février 1871, aux élections de l'Assemblée nationale et fut élu, le dernier de la liste conservatrice, représentant du Tarn, par 39,508 voix (78,096 votants, 112,556 inscrits). Il siégea au centre droit, et vota pour la paix, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers et pour le gouvernement du 24 mai. Il mourut avant la fin de la session.

BERNADOTTE (JEAN-BAPTISTE-JULES), ministre de la guerre de l'an VII à l'an VIII, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 26 janvier 1764, mort roi de Suède et de Norvège, sous le nom de Charles-Jean XIV, à Stockholm, le 8 mai 1844. Fils d'un avocat, mais ayant peu de goût pour la carrière paternelle, il s'engagea dans le régiment royal-marine et s'embarqua pour la Corse. Sous-officier en 1790 il fut promu colonel un jour d'émeute à Marseille. Dès lors son avancement fut rapide : colonel sous Custine, il fut nommé général de brigade par Kléber. A Fleurus, en 1794, il était à la tête d'une division. Après s'être distingué sur la Lahn, sur le Rhin, à Mayence, à Neuhof, au passage de la Rednitz, à la prise d'Altorf, etc.,

il se trouva, à l'armée d'Italie, en présence de Bonaparte, qu'il jugea ainsi : « Je viens de voir, dit-il, un homme de vingt-six à vingt-sept ans, qui veut avoir l'air d'en avoir cinquante, et cela ne me présage rien de bon pour la République. » Il prit avec ses soldats une part active aux succès de la campagne, revint à Paris chargé de drapeaux pris à l'ennemi, puis retourna à l'armée d'Italie; cette fois sa gloire naissante porta ombrage à Bonaparte qui l'éloigna. Bientôt un arrêté du Directoire l'appela à l'ambassade de Vienne. Là, ayant arboré à la porte de son hôtel le drapeau tricolore surmonté du bonnet rouge, avec la devise : « Liberté, Égalité, » il fut insulté par le peuple qui faillit piller l'hôtel (13 avril 1798.) Au renouvellement des hostilités qui suivit le congrès de Rastadt, il refusa le commandement de la 8^e division militaire, puis il accepta celui de l'armée d'observation du Bas-Rhin, où il débuta par le bombardement de Philipsbourg et la prise de Manheim. A quelque temps de là, il épousa Mlle Clary, fille d'un négociant de Marseille, belle-sœur de Joseph Bonaparte. Cette personne avait été demandée en mariage, précédemment, par Napoléon Bonaparte lui-même; mais le père avait, dit-on, répondu : « C'est assez d'un Bonaparte dans la famille. »

Le 15 messidor an VII, Bernadotte fut chargé du portefeuille de la guerre. Il eut à réorganiser la garde nationale, à former des légions nouvelles entre le Rhin et la Moselle, à remplacer par les bataillons de vétérans les régiments chargés de défendre les frontières, à augmenter la cavalerie, etc. Il déploya une grande activité. Mais la majorité du Directoire était hostile à Bernadotte, que l'on trouvait alors trop républicain, et qui ne cachait pas son opposition aux desseins de Bonaparte.

Cependant l'Empire allait faire du général républicain un maréchal et un prince (de Ponte-Corvo). Malgré tout, un dissentiment assez profond demeura toujours dans les relations entre le nouveau chef de la France et Bernadotte à qui, au début, on offrit le poste d'ambassadeur aux États-Unis (1803); mais il ne partit pas et écrivit, le 13 juin, à Talleyrand, ministre des affaires étrangères « que s'étant rendu à la Rochelle pour gagner son poste, il a attendu 45 jours une frégate; pendant ce temps la guerre avec l'Angleterre a éclaté et il a offert son épée au premier consul. » Mis à la tête du corps d'observation placé au nord de l'Allemagne, Bernadotte établit son quartier général à Hambourg et traita le pays avec humanité. C'était au moment où Gustave IV était précipité du trône de Suède. Le duc de Sudermanie prit le gouvernement sous le nom de Charles XIII; la diète avait désigné pour lui succéder le prince de Holstein-Augustenburg, quand le nouvel élu périt mystérieusement. Dans ces circonstances la diète imagina d'opposer à la candidature du roi de Danemark celle du « prince de Ponte-Corvo, » dont on avait apprécié la conduite et les talents militaires dans la Poméranie suédoise. Il était à Paris quand la nouvelle lui en fut annoncée (août 1810). Napoléon lui laissa toute liberté d'accepter, et Bernadotte partit, avec deux millions de francs, empruntés en partie à l'empereur, arriva à Elsenaur, le 19 octobre 1810, abjura le catholicisme, se présenta à la diète, prêta serment comme prince royal de Suède et fut proclamé *héritier du trône*, sous le nom de Charles-Jean. Charles XIII resta nominalement en possession de la couronne. Un antagonisme très marqué éclata

bientôt entre la France et la Suède, à propos du blocus continental, qui lésait les intérêts de ce dernier pays. Les puissances ennemies de Napoléon songèrent à profiter de ce conflit; les conférences d'Abo en 1812 s'ouvrirent et l'accession de la Suède à la coalition y fut arrêtée entre l'empereur Alexandre, Charles-Jean et le plénipotentiaire anglais. Toutefois, sa correspondance avec l'empereur (lettre du 23 mars 1813) semble prouver que Bernadotte ne voulait point pousser les choses à l'extrême, et qu'il eût préféré le rôle de médiateur. « Je suis né dans cette belle France que vous gouvernez, Sire; sa gloire et sa prospérité ne peuvent jamais m'être indifférentes; mais sans cesser de faire des vœux pour son bonheur, je défendrai de toutes les facultés de mon âme les droits du peuple qui m'a appelé et l'honneur du souverain qui a daigné me nommer son fils. » Mais il fallut aller jusqu'au bout; après la bataille de Lutzen et l'armistice qui en fut la conséquence, Charles-Jean rejoignit avec 30.000 suédois l'armée alliée sous les murs de Berlin, et repoussa à Interbock le corps d'armée du maréchal Ney. Ce fut encore lui qui, à Leipsig, décida du sort de la bataille si funeste aux armes françaises; Alexandre et le roi de Prusse l'embrassèrent sur la place de Leipsig et l'appelèrent leur libérateur.

Il vint à Paris avec les alliés; il s'était fait précéder d'une proclamation dont les termes donnèrent à penser qu'il avait pu nourrir le secret espoir de remplacer alors Napoléon sur le trône de France. Déjà sans doute dans ses projets personnels, il ne voulait pas se mêler des affaires de la France pendant les Cent-Jours. Les souverains se refroidirent alors sensiblement à son égard; l'empereur de Russie accorda même sa protection au jeune Gustave Vasa son compétiteur; mais Charles-Jean refusa de se retirer et ce fut lui qui, avec l'appui des Diètes suédoise et norvégienne, succéda à Charles XIII, le 5 février 1818, sous le nom de Charles-Jean XIV; le 17 mai, il fut couronné à Stockholm, et le 7 septembre à Drontheim. Les années de ce règne furent marquées par des travaux et des réformes considérables. Frappé d'apoplexie le 26 janvier 1844, il put lutter six semaines encore contre la maladie qui l'emporta. Il eut pour successeur son fils, le prince Oscar, qui lui avait fait de son vivant une sérieuse opposition.

BERNADOU (JEAN-LOUIS-VINCENT), député de 1837 à 1846, né à Castres (Tarn), le 2 mars 1800, mort à Vielmur (Tarn), le 31 juillet 1868, était propriétaire, conseiller général et maire de Castres. Élu, le 4 novembre 1837, député du 3^e collège du Tarn (Castres), par 179 voix sur 347 votants et 449 inscrits, contre M. de Falguerolles, député sortant (164 voix), et réélu les 2 mars 1839 et 9 juillet 1842 par le même collège, il vota parfois avec l'opposition dynastique, notamment *contre* l'indemnité Pritchard. Il ne fit pas partie de la législation de 1846.

BERNARD (JOSEPH-CHARLES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à une date inconnue, mort à Colmar (Haut-Rhin), le 18 janvier 1809, fut élu par l'Alsace (31 mars 1789) député du tiers aux États-Généraux. Il était syndic du chapitre de Wissembourg. Le procès-verbal de la séance du 5 août, à l'Assemblée contient cette mention : « M. le prince de Broglie, parlant au nom des députés du clergé et de la noblesse d'Alsace, et MM. Rewbell et Bernard, députés des communes et villes

impériales de la même province, ne s'étant pas trouvés hier en nombre, se sont réunis ce matin, et déclarent adhérer à ce qui a été décidé hier par la pluralité des provinces. L'un d'eux a dit : « Renoncer en ce moment au privilège de sa province est un acte où il y a bien peu de mérite car c'est devenir plus français encore, et le nom de français est aujourd'hui le plus beau nom que l'on puisse porter sur la terre. »

Mais Bernard ne tarda pas à se séparer de ses collègues. Le 3 novembre 1789, il donna sa démission.

BERNARD (JOSEPH), dit **BERNARD D'UGNY**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Ugny (Meuse), le 28 juillet 1745, mort à une date inconnue, fut élu, étant cultivateur et maire d'Ugny, député à l'Assemblée législative, le 8 septembre 1791, avec 206 voix. Son nom n'est pas mentionné une seule fois dans les procès-verbaux officiels des séances.

BERNARD (PIERRE), dit **BERNARD D'HÉRY**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Héry (Yonne), le 3 juillet 1755, mort à Sens (Yonne), le 23 avril 1833, était avocat dans son département dont il devint un des administrateurs. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de l'Yonne à l'Assemblée législative par 383 voix sur 437 votants ; il fit partie de la majorité réformatrice de cette Assemblée, et prit quelquefois la parole, pour faire (24 décembre 1791) suspendre l'adjudication définitive du bail de l'École Militaire, pour donner lecture (13 juin 1792), au nom du comité des secours publics, d'un long et intéressant rapport, qui fut accueilli par des applaudissements, sur l'organisation nouvelle de ces secours et la destruction de la mendicité, enfin pour faire voter (10 août) le renouvellement de toutes les administrations des départements. « Elles ont été, dit-il, en grande partie corrompues par le pouvoir exécutif, sous les ordres duquel elles sont immédiatement placées. Le petit nombre de patriotes qui s'y trouvent sera probablement élu à la prochaine Convention nationale, en sorte qu'il n'y resterait que les membres gangrenés. »

Rallié plus tard au gouvernement consulaire, Bernard d'Héry fut nommé, le 9 germinal an VIII, conseiller de préfecture à Auxerre.

BERNARD (MARC-ANTOINE-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Cadenet (Vaucluse), le 29 octobre 1755, exécuté à Paris, le 22 janvier 1794, était chirurgien à Tarascon et fut un instant, au début de la Révolution, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, qui le désigna le 7 septembre 1792, comme membre-suppléant de la Convention. Il y prit séance après l'expulsion de Barbaroux, le 20 août 1792, et, pendant les quatre mois et vingt-cinq jours qu'il siégea dans l'Assemblée, continua le rôle politique de son prédécesseur. A la séance du 29 brumaire an II, Bernard fut dénoncé par le représentant Monnel, de la Haute-Marne, comme ayant invité les tribunaux et les municipalités des Bouches-du-Rhône à s'insurger contre la Convention ; il eut beau se défendre d'être fédéraliste, il fut, sur la proposition de Charlier, mis en état d'arrestation, traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort. « Marc-Antoine Bernard, dit le jugement de condamnation, natif de Cadnay (sic), département du Vaucluse, chirurgien, âgé de trente-six ans, député suppléant de Barbaroux à la Convention, convaincu d'être auteur ou

complice d'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. »

BERNARD (CHARLES-DOMINIQUE), député de 1815 à 1816, né à Lille (Nord), le 2 décembre 1762, mort à Lille, le 12 janvier 1843, fut, sous l'ancien régime, avocat au parlement de Flandre. Après la Révolution, il devint, à Lille, officier municipal, et se rallia successivement : au gouvernement consulaire qui fit de lui un deuxième adjoint au maire de Lille, à l'Empire qui le nomma (17 mai 1809) conseiller de préfecture du Nord, enfin à la Restauration. Député du Nord, le 22 août 1815, avec 105 voix, obtenues au collège de département, sur 192 votants et 298 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, avec laquelle il vota d'ailleurs silencieusement.

BERNARD (LOUIS-ROSE-DÉSIRÉ), dit **BERNARD DE RENNES**, député de 1830 à 1834, et de 1836 à 1848, né à Brest (Finistère), le 11 mai 1788, mort à Paris, le 9 janvier 1858, était fils d'un négociant de Brest. Après avoir fait ses études à La Flèche, puis au collège Sainte-Jarbe, il fut, en 1810, admis au barreau de Rennes, et, quoiqu'il eût voté contre l'acte additionnel, fut, pendant les Cent-Jours, conseiller à la Cour impériale. Au retour des Bourbons, il redevint avocat et plaida, en 1815, pour le général Travot. Dix ans plus tard, une attaque du journal *l'Etoile* contre la mémoire de La Chalotais lui fournit l'occasion de se faire connaître à Paris (1825) ; il s'y lia avec Odilon Barrot. Il défendit encore, sous le ministère Polignac, le *Journal du commerce*. Candidat des libéraux le 23 juin 1830, dans deux circonscriptions : à Lannion (Côtes-du-Nord) et à Rennes (Ille-et-Vilaine), il fut élu par toutes les deux, protesta avec l'opposition contre les Ordonnances de juillet, fit partie de la Commission envoyée par la Chambre auprès du nouveau lieutenant-général du royaume et prit part à l'établissement du gouvernement nouveau, qui le fit procureur général près la Cour royale de Paris. En cette qualité, il organisa les parquets du ressort, dirigea à Saint-Leu l'instruction de la procédure relative à la mort mystérieuse du prince de Coudé, et présida à l'interrogatoire des ministres de Charles X. Soumis comme fonctionnaire à la réélection, il obtint, le 21 octobre 1830, le renouvellement de son mandat, puis, sauf aux élections générales de 1834, fut constamment réélu jusqu'en 1848. Il était rentré à la Chambre, le 19 mars 1836, comme député du Morbihan, en remplacement de M. Caradec, démissionnaire.

Il ne garda pas longtemps ses fonctions de procureur général, et préféra les échanger contre celles de conseiller à la Cour de cassation. A la Chambre des députés, il montra d'abord une certaine indépendance à l'égard du pouvoir, contre lequel il votait souvent. Il proposa d'abolir entièrement le cautionnement des journaux politiques, d'abaisser le cens électoral jusqu'à 150 francs, et se prononça même pour la liberté absolue de réunion et d'association. Mais à partir de 1833, il se rangea du côté de la majorité conservatrice et soutint, jusqu'à la fin, les derniers ministères du règne. Il vota ainsi l'indemnité Pritchard. — En 1851, il devint président de la Cour de cassation. On doit à M. Bernard (de Rennes) un assez grand nombre d'ouvrages de genres divers, depuis un *Résumé de l'Histoire de Bretagne* (1826) jusqu'à un vaudeville, *La Cranio-manie*.

BERNARD (JOSEPH), frère de Bernard de Rennes, député de 1831 à 1834, né à Brest (Finistère), le 15 août 1792, mort à Paris, le 10 août 1864, fit à Rennes ses études de droit, s'inscrivit au barreau de cette ville, puis s'occupa d'anatomie. En 1828, il fit paraître un petit livre populaire inspiré par les idées libérales et intitulé : *Le Bon sens d'un homme de rien*. Membre de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », il prit une assez grande part à ses travaux et surtout aux publications entreprises sous son patronage. Le gouvernement de Juillet compta d'abord M. J. Bernard parmi ses partisans et parmi ses fonctionnaires : il administra successivement les préfetures des Basses-Alpes et du Var; puis ayant été révoqué en juin 1831 par le ministre Casimir Périer, dont il avait refusé de suivre les instructions, il sollicita des électeurs du 1^{er} collège du Var (Toulon) le mandat législatif, et l'obtint, contre l'amiral de Rigny, avec 135 voix sur 254 votants, le 5 juillet 1831. Il siégea dans l'opposition et vota généralement avec la gauche. Après la session il ne se représenta point, quitta la vie politique, et accepta de M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, le poste de conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il passa plus tard (1854) à la Bibliothèque impériale en la même qualité.

BERNARD (PIERRE-MARIE), député de 1834 à 1839, né à Bourg (Ain), le 25 septembre 1777, mort à Bourg, le 9 décembre 1839, avait appartenu à l'armée, qu'il quitta avec le grade de capitaine adjudant-major. Le 21 juin 1834, il fut, par 137 voix sur 183 votants et 236 inscrits, élu député du 2^e collège de l'Ain. Il était alors maire de Bourg. Les élections des 4 novembre 1837 et 2 mars 1839 le renvoyèrent à la Chambre, où il siégea obscurément parmi les membres du tiers-parti.

BERNARD (SIMON, BARON) pair de France et ministre de la guerre sous Louis-Philippe, né à Dôle (Jura), le 28 avril 1779, mort à Paris, le 5 novembre 1839, d'une famille indigente, fut admis gratuitement à l'école centrale de Dôle tenue par l'abbé Jantet, s'y distingua par de rares aptitudes pour les sciences exactes, et entra à l'École polytechnique dès l'âge de quinze ans. On raconte qu'il arriva à Paris au milieu d'un hiver des plus rigoureux, à pied, le sac sur le dos et un bâton ferré à la main, avec une lettre de recommandation pour l'illustre Lagrange. Epuisé de fatigue, transi de froid, il se traînait le long des quais, lorsqu'il fut sauvé par une bonne femme qui l'emmena chez elle, le réchauffa et le conduisit à l'École. Sorti le second dans la promotion du génie, en 1799, Bernard fit sa première campagne à l'armée du Rhin et y gagna bientôt les épaulettes de capitaine. Chargé par Napoléon, pendant la campagne de 1805, de pousser une reconnaissance jusque sous les murs de Vienne, il s'acquitta de cette mission de manière à mériter le grade de chef de bataillon, et épousa, à Ingolstadt, la sœur d'un ancien ministre des finances du roi de Bavière. Il passa quelque temps en Illyrie, d'où il revint en 1809, pour prendre la direction des travaux d'Anvers avec le grade de major; il fut alors choisi comme aide de camp par l'empereur. Créé chevalier de l'Empire en 1812, avec un majorat de 4,000 francs, et promu colonel à l'ouverture de la campagne de 1813, il assista aux batailles de Lutzen, de Wurtzen, etc. Une

chute dans un ravin, près de Zittau, lui fracassa la jambe le 16 août. On dut le transporter à Torgau, et il put encore concourir à la défense de cette place quand les ennemis vinrent en faire le siège. Ses blessures l'empêchèrent de prendre part aux combats de 1814; l'empereur le créa, le 22 mars, baron de l'Empire. Après l'abdication de Napoléon, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma général de brigade le 23 juillet, et chevalier de Saint-Louis le 20 août suivant. Mais il « rejoignit », comme dit un biographe, « les aigles de Napoléon » dès qu'il apprit son retour en France, et partagea la déception et le désastre de Waterloo. Malgré la grande réserve de sa conduite, — il avait consenti à exécuter pour le ministre de la guerre Clarke un important travail de topographie. — il devint suspect à la seconde Restauration, reçut l'ordre de quitter Paris et refusant les offres brillantes que lui firent plusieurs souverains, notamment le czar, il préféra s'embarquer pour les Etats-Unis, dont le gouvernement utilisa ses connaissances techniques. « Un des premiers et des plus importants travaux du général Bernard » a écrit M. Roux de Rochelle dans une notice nécrologique lue à la Société de géographie (1840) « est la reconnaissance géodésique qu'il eut à faire pour ouvrir des routes de communication entre Washington et la Nouvelle-Orléans, à travers des contrées dont une grande partie était encore occupée par des nations sauvages. Cette distance, d'environ 400 lieues de France, fut parcourue quatre fois par notre intrépide voyageur; il essayait, il suivait plusieurs directions différentes qui arrivaient toutes aux mêmes points par leurs extrémités, afin que le gouvernement fédéral pût choisir et adopter les lignes de communication qui lui paraîtraient préférables sous les rapports militaires, politiques et commerciaux, etc. »

De nombreuses études de géologie et d'histoire naturelle furent aussi faites par le général Bernard, qui dressa encore le plan (1824) d'un canal projeté par Washington entre le cours du Potomac et celui de l'Ohio. Le général Bernard était aidé dans ses travaux par le major-général Poussin.

La Révolution de 1830 rappela le général en France; Louis-Philippe en fit son aide de camp, le nomma lieutenant-général du génie (15 octobre 1831) et l'appela au comité général des fortifications où il fut chargé d'exécuter les plans de l'enceinte de Paris. En 1834, l'embaras où se trouva le roi de composer un ministère fit de Bernard pour quelques jours et malgré lui, contrairement à sa vocation et à ses goûts, un homme politique et un ministre. Le 10 novembre, il entra, avec le portefeuille de la guerre et l'intérim des affaires étrangères, dans le cabinet dit de *conciliation*, présidé par le duc de Bassano, ministre de l'intérieur, et qui dura 3 jours. La même ordonnance appelait Simon Bernard à la pairie. Tant de faveurs coup sur coup furent vivement critiquées par la presse, qui rappela ce mot de Napoléon : « Mon cher Bernard, ne parle donc jamais politique, tu n'y entends rien; tu es un excellent maçon, ne sors pas de là. » Deux ans après, lorsque le ministère dit du 22 février dut se retirer, Bernard prit une seconde fois (6 septembre 1836) le ministère de la guerre en y joignant l'intérim de la marine. Il ne marqua d'ailleurs nullement, ni comme ministre ni comme pair de France, dans les débats législatifs. Il conserva son portefeuille jus qu'à la chute du cabinet

doctrinaire du 16 avril. Au commencement de 1839, ce cabinet, attaqué vivement par la majorité de la Chambre, se décida à la dissoudre. Bernard eut alors, comme ses collègues, à se mêler d'élections, et les journaux de l'opposition signalèrent ses efforts malheureux, mais obstinés, pour faire triompher à Dôle, sa ville natale, la candidature du baron Janet. Les ministériels ayant eu le dessous dans les élections, Bernard et ses collègues se retirèrent. La promotion du général Bernard au ministère de la guerre n'avait pas été bien accueillie dans l'armée, qui l'appelait *le grand terrassier*. Il avait été fait, le 18 février 1836, grand officier, et le 9 mars 1839, grand-croix de la Légion d'honneur. A ses funérailles des discours furent prononcés par le général Rogniat, le baron Athalin et le major Poussin. Le comte Molé fit son éloge à la Chambre des pairs, le 22 février 1840.

BERNARD (MARTIN, dit MARTIN-BERNARD), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, et représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Montbrison (Loire), le 17 septembre 1808, mort à Paris, le 22 octobre 1883, fils cadet d'un imprimeur de Montbrison, suivit la profession de son père, et vint à Paris en 1826 pour se perfectionner dans son art. Affilié à la « Société des Droits de l'homme » en 1830, il se battit aux barricades de Juillet, fut un des défenseurs choisis par les accusés d'avril en 1835, fonda, avec Barlés et Blanqui, la « Société des Familles » et « des Saisons », et, compris dans les poursuites provoquées par l'insurrection du 12 mai 1839, refusa de se défendre devant la Chambre des pairs : « Vous êtes mes ennemis, dit-il, vous n'êtes pas mes juges ». Condamné à la déportation, et interne d'abord au Mont-Saint-Michel, puis (1844) dans la citadelle de Doullens, il fut, à la révolution de Février 1848, nommé commissaire-général dans les départements de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire et du Rhône, où il contribua à empêcher la guerre civile. Élu, le 28 avril 1848, représentant du peuple dans la Loire, le 6^e sur 11, par 47,056 voix (le procès-verbal d'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits), il siégea à la Montagne et vota constamment avec elle : *contre* le rétablissement du cautionnement (9 août 1848), *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (26 août), *pour* l'abolition de la peine de mort (18 septembre), *pour* l'incompatibilité des fonctions (4 octobre), *pour* l'amendement Grévy (7 octobre), *pour* le droit au travail (2 novembre), *contre* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac (25 novembre), *pour* la suppression de l'impôt du sel (27 décembre), *contre* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour (22 janvier 1849), *pour* l'amnistie générale (1^{er} février), *contre* le vote de 1,200,000 francs pour l'expédition romaine (16 avril), *pour* l'amnistie des transportés (2 mai), *pour* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, *contre* l'ordre du jour sur les affaires d'Italie et de Hongrie (23 mai).

Réélu à la Législative dans le même département, le 4^e sur 9, par 36,014 voix sur 75,232 votants et 118,427 inscrits, il prit une part des plus actives à la tentative révolutionnaire du 13 juin 1849, avec Ledru-Rollin, Pyat, Gambon, Deville, Boichot, etc., fut condamné à la déportation, mais parvint à s'échapper, et se réfugia en Belgique, puis en Angleterre, jusqu'à

l'amnistie de 1859. Aux élections de 1869, il refusa de poser sa candidature dans la 1^{re} circonscription de la Loire, pour ne pas prêter serment à l'Empire; mais, le 8 février 1871, candidat dans la Loire et dans la Seine, il échoua dans ce 1^{er} département avec 38,520 voix (le dernier élu de la liste conservatrice, M. Callet, obtint 46,938 suffrages, et fut élu à Paris, le 22^e sur 43, par 102,366 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits. Il prit place à l'extrême-gauche et vota *contre* la paix (1^{er} mars 1871), *contre* l'abrogation des lois d'exil (10 juin), *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée (30 août), *pour* le retour de l'Assemblée à Paris (3 février 1872), *contre* la démission de Thiers (24 mai 1873), *contre* l'arrêté sur les enterrements civils (24 juin), *contre* la prorogation des pouvoirs de Mac-Mahon (19 novembre), *contre* le maintien de l'état de siège (4 décembre), *contre* le ministère de Broglie (10 mai 1874), *pour* la dissolution de l'Assemblée (29 juillet), *pour* l'amendement Wallon (30 janvier 1875), *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février). Il ne se représenta pas aux élections suivantes. On a de lui un ouvrage illustré : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens* (1851).

BERNARD (CLAUDE), sénateur du second Empire, né à Saint-Julien (Rhône), le 12 juillet 1813, mort à Paris, le 19 février 1878, d'une famille peu aisée, entra d'abord chez un pharmacien de Villefranche-sur-Saône, puis vint à Paris, pour soumettre à Saint-Marc Girardin une tragédie en 5 actes et en vers, *Charles VI*. Sur le conseil qui suivit cette communication, il se hâta de prendre sa 1^{re} inscription à la Faculté de médecine. Interne des hôpitaux en 1837, préparateur de Magendie en 1841, docteur-médecin en 1843, suppléant de Magendie en 1847 dans la chaire de physiologie expérimentale au Collège de France, il fit des cours très suivis et fort remarqués sur le foie et sur le grand sympathique. Docteur en sciences en 1853, il fut nommé, en 1854, titulaire de la chaire de physiologie générale, créée pour lui à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences, la même année, et membre de l'Académie de médecine (1861). En 1855, il succédait à Magendie dans la chaire de médecine expérimentale au Collège de France, et 3 mois après, était appelé au Muséum, comme professeur de physiologie générale. Membre de l'Académie française (mai 1868), il fut nommé sénateur le 6 mai 1869. « Cet honneur, dit un biographe, ne l'éblouit pas au point de faire de lui un homme politique; il était déceintement supérieur en toutes choses. » Claude Bernard est le véritable créateur de la physiologie expérimentale, dont il a remporté trois fois le grand prix à l'Académie des sciences en 1849, en 1851 et en 1853. « On m'a reproché a-t-il dit, de n'être qu'un empirique, soit, mais guidé du moins par une raison et par une volonté sûres d'elles-mêmes. L'expérimentateur qui ne sait pas ce qu'il cherche, ne comprend pas ce qu'il trouve. » Claude Bernard a publié de nombreux travaux, la plupart résumés de ses cours au Collège de France. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1867.

BERNARD (CHARLES DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bourg (Ain), le 1^{er} février 1812, avait été maire de Bourg, et comptait parmi les grands propriétaires de l'Ain, lorsqu'il fut, le 8 février 1871, élu re-

présentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 7, avec 55,823 voix (71,803 votants, 107,184 inscrits.) Ses premiers votes furent favorables à la politique conservatrice, puis il s'inscrivit au centre gauche et soutint M. Thiers. Il vota : le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix ; le 30 août, *pour* le pouvoir constituant ; le 3 février 1872, *pour* le retour à Paris ; le 24 mai 1873, *contre* la démission de Thiers ; les 19-20 novembre, *contre* la prorogation des pouvoirs du maréchal ; le 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires ; le 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon ; le 25 février, *pour* les lois constitutionnelles.

Il *s'abstint* dans les scrutins sur les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, l'état de siège et l'amendement Pascal Duprat (élection des sénateurs par le suffrage universel.)

BERNARD (AUGUSTE-JOSEPH), député de 1881 à 1885, né à Aubencheul-au-Bac (Nord), le 24 juillet 1834, conseiller général, ancien vétérinaire, cultivateur et fabricant de sucre, sollicita, le 21 août 1881, les suffrages des électeurs républicains de la 1^{re} circonscription de Cambrai par une profession de foi où il déclarait : « Les charges qui pèsent sur les contribuables et en particulier sur la classe si intéressante des ouvriers sont exorbitantes. » De plus, il exprimait l'opinion que « le Concordat est en contradiction formelle avec les idées de liberté de justice, d'égalité, » mais il ajoutait que « tant qu'il existe, le Concordat demeure loi de l'Etat, et doit être respecté de tous. » — « Conclusion logique, observait à ce propos un biographe intransigeant de 1885, M. Bernard attendra que le Concordat s'abroge tout seul ou que les curés en demandent l'abolition. »

M. Bernard, élu par 11,579 voix contre 7,711 à M. Boitello, s'inscrivit à l'Union républicaine, et vota avec la majorité opportuniste : *pour* les cabinets présidés par Gambetta et par M. Jules Ferry, *pour* l'expédition du Tonkin et *pour* le maintien du budget des cultes. Il ne se représenta pas en 1885.

BERNARD (JEAN-GUSTAVE), député de 1878 à 1889, puis sénateur, né à Baume-les-Dames (Doubs) le 11 novembre 1836, avocat, maire de Baume et conseiller général du Doubs, se présenta, comme candidat républicain, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le ministère du 16 Mai, et échoua, avec 500 voix de minorité, contre le candidat officiel, M. Estignard. Mais cette élection ayant été invalidée, les électeurs de la circonscription de Baume convoqués à nouveau le 3 mars 1878, élurent M. Bernard par 7,479 voix sur 14,652 votants et 16,779 inscrits, contre 7,070 voix données à M. Estignard. M. Bernard siégea à la gauche républicaine, et fut réélu, le 21 août 1881, par 8,545 voix sur 14,833 votants et 17,321 inscrits, contre 6,136 voix à M. Estignard. Il prit part surtout aux discussions agricoles et économiques comme protectionniste ; en février 1884, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, il ne put obtenir, par voie d'amendement, que les conseils municipaux fussent appelés à donner leur avis sur les déplacements des instituteurs par les préfets ; dans la discussion du budget de 1886, il demanda la remise en vigueur d'une loi oubliée de l'an XIII, qui accordait au père de sept enfants le droit de les faire élever aux frais de l'Etat. Le ministre objecta que c'était une dépense de 50 millions ; M. Bernard, pour

sauver le principe, se contenta de demander 400,000 f. qui furent votés, et réservés sous forme de bourses aux familles de sept enfants dont l'indigence serait constatée. M. Bernard a voté avec la gauche, les crédits du Tonkin, et, en juin 1886, l'expulsion des princes. Réélu député par le département du Doubs, le 4 octobre 1885, le 2^e sur 5, avec 37,166 voix sur 64,794 votants et 81,221 inscrits, il fut nommé, dans le cabinet Freycinet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (26 janvier 1886) ; lors de la discussion du budget de 1887 (décembre 1886), la Chambre ayant paru manifester par ses votes le dessein de supprimer les sous-secrétaires d'Etat, M. de Freycinet prit leur défense dans la discussion du budget du ministère de l'intérieur, et le traitement de M. Bernard fut voté à 24 voix de majorité. Mais le ministère, battu le lendemain, 3 décembre, sur la question de la suppression des sous-préfets, donna sa démission, et le ministère Goblet qui fut formé le 11, ne conserva qu'un seul sous-secrétaire d'Etat, celui des colonies, et encore temporairement. M. Bernard a continué de voter avec la gauche, notamment dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (14 février), chute du ministère Floquet, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars) ; absent par congé lors du scrutin sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), et lors du scrutin relatif aux poursuites contre le général Boulanger (4 avril). Le département du Doubs ayant été désigné par le sort pour nommer un sénateur, en remplacement de M. Schérer, sénateur inamovible, décédé, M. Bernard a été élu sénateur du Doubs, le 26 mai 1889, par 555 voix sur 903 votants, contre 343 voix données à M. de Mérode, conservateur.

BERNARD (AUGUSTE-JOSEPH-EMILE), sénateur de 1876 à 1883, né le 1^{er} décembre 1824, à Château-Salins (aujourd'hui annexé à l'Allemagne), mort à Ramonchamp (Vosges), le 19 août 1883, se fit inscrire au barreau de Nancy en 1845, et fut successivement membre du conseil de l'ordre et bâtonnier. Pendant vingt-cinq ans il fit partie du conseil municipal de Nancy. Adjoint au maire, de 1852 à 1857, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1866, à l'occasion du centenaire de la réunion de la Lorraine à la France, mais, depuis l'annexion, il ne porta plus cette décoration. Il remplit de nouveau les mêmes fonctions municipales pendant la guerre de 1870 ; il opta pour la France en 1871, et fut nommé maire de Nancy en 1872. Rallié à la République conservatrice, M. Bernard fut porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle, avec M. Varroy ; il fut élu contre M. Michaud, candidat conservateur, par 396 voix sur 667 votants, et réélu, le 5 janvier 1879, par 540 voix sur 646 votants. Conseiller à la Cour de cassation en 1881, il était, en outre, officier de la Légion d'honneur à l'époque de sa mort, survenue le lendemain du jour du mariage de son fils. Pendant son passage à la Chambre haute, M. Bernard, qui siégeait au centre gauche, a toujours voté avec la majorité républicaine.

BERNARD DE MONTESSUI. (Voy. RULLY, COMTE DE).

BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE (LOUIS), membre de la Convention et député au Con-

seil des Auciens, né à Vallerangue (Gard) en 1745, mort à Belmont (Aveyron) en 1825, était ministre protestant à Saint-Affrique, d'où son nom, et se montra partisan d'une révolution favorable à la liberté de ses croyances. Élu député à la Convention par le département de l'Aveyron, le 7 novembre 1792, avec 321 voix sur 513 votants, il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je demande que Louis soit enfermé dans un lieu sûr pendant la durée de la guerre, pour être banni ensuite. » Il fit partie d'un grand nombre de commissions, remplit une courte mission à l'armée du Nord, et mit parfois son inépuisable bienveillance au service de causes singulières : le 8 ventôse an III, le fameux marquis de Sade, ruiné, s'adressa à lui pour « obtenir une place quelconque ; on ne doit pas douter, écrivait-il, que les effets de ma reconnaissance ne animent alors dans mon cœur le foyer de toutes les vertus qui caractérisent un républicain. » Bernard de Saint-Affrique apostilla bravement la lettre en ces termes : « J'appuie avec une entière confiance la réclamation du citoyen Sade », et le « citoyen Sade » fut nommé secrétaire de la section de la place Vendôme.

Le 23 vendémiaire an IV, Bernard fut élu député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents par 165 voix sur 296 votants, et devint secrétaire, puis président de cette assemblée, de messidor an V à floréal an VI. Après cette législature, il renonça aux fonctions publiques et vécut étranger à la politique.

BERNARD DE SASSENEY (CLAUDE HENRY-ETIENNE, MARQUIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, et député en 1830-31, né à Dijon (Côte-d'Or), le 25 novembre 1760, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 22 novembre 1840, fut avant la Révolution capitaine de dragons. Le 30 mars 1789, il fut élu député de la noblesse pour le bailliage de Chalon-sur-Saône. Adversaire des idées nouvelles, il ne siégea que peu de temps dans l'Assemblée, qu'il quitta le 10 novembre 1789. Secrétaire des commandements de la duchesse de Berry sous la Restauration, il entra comme légitimiste à la Chambre des députés, le 3 juillet 1830, ayant obtenu, au collège de département de Saône-et-Loire, 181 voix sur 356 votants et 388 inscrits. Il avait échoué, le 23 juin, dans le 2^e arrondissement de Saône-et-Loire (Chalon) avec 109 voix contre 354 accordées à l'élu, M. de Thiard. Après la révolution de Juillet, il adhéra cependant au fait accompli et prêta serment, le 11 août 1830, sans aucune restriction. Il ne fit pas partie de la Chambre de 1831.

BERNARD DES SABLONS (CLAUDE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), le 2 septembre 1757, mort à Moret, le 16 novembre 1831, fut élu député à la Convention par le département de Seine-et-Marne, le 7 septembre 1792, avec 316 voix sur 336 votants ; se il montra un partisan timide de la Gironde, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Louis mérite la mort, mais j'en demande la suspension jusqu'à l'acceptation de la Constitution. » Effrayé bientôt par la marche des événements, il voulut se retirer, mais fut du nombre des 73 conventionnels décrétés d'arrestation après le 31 mai 1793, pour complicité avec les Girondins, et ne retrouva sa liberté qu'après la chute de Robespierre. Il entra comme conventionnel au Con-

seil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV ; il y resta jusqu'en 1798, et quitta alors la vie politique.

BERNARD DES ZEUZINES (ANDRÉ-ANTOINE, dit BERNARD DE SAINTES), député à l'Assemblée législative et membre de la Convention nationale, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure), le 21 juin 1751, mort en Amérique en 1819, était commandant de la garde nationale de Saintes, et présidait le tribunal de cette ville, lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative par les électeurs de la Charente-Inférieure avec 324 voix sur 523 votants. Il siégea dans la majorité, et réclama un décret d'accusation contre Lajard, ministre de la guerre. Nommé, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par son département (431 voix sur 582 votants), il se rangea parmi les Montagnards et vota la mort de Louis XVI : « Quand la loi a parlé, répondit-il au premier appel nominal, je ne sais que m'y soumettre ; elle m'a ordonné de juger Louis ; elle m'a ordonné de déclarer si je le crois coupable ; sous quelque qualité qu'on me considère, comme je suis certain que jamais on ne m'ôtera celle d'homme de bien, je réponds oui. » Et au 3^e appel : « Comme je ne crois pas que la conservation d'un ex-roi soit propre à faire oublier la royauté, comme je suis intimement convaincu que le plus grand service à rendre au genre humain c'est de délivrer la terre des monstres qui la dévorent, je vote la mort du tyran dans le plus bref délai. »

Il fit ensuite partie du comité de sûreté générale, et fut envoyé successivement en mission dans le Jura et dans la Côte-d'Or. Il s'était donné le surnom de « Pioche-fer » pour bien attester la rigidité de ses principes. Après la prise de Lyon, il eut l'idée d'annexer à la France la principauté de Montbéliard, qui appartenait à la maison de Wurtemberg : « Je me sers d'un papier de deuil trouvé dans le château du duc de Wurtemberg, écrit-il à la Convention le 10 octobre 1793, pour vous apprendre que la principauté de Montbéliard est conquise à la France. J'y suis entré sans façon, ce matin à six heures, avec le bataillon de nouvelle levée de Dôle ; nous avons pris la ville sans peine et sans user de poudre. » Il imposa les habitants de 400,000 livres, et partit de là pour organiser le département de Mont-Terrible, réuni à la France le 23 mars précédent, sur le vœu des habitants de Porentruy, constitués, dès le 27 novembre 1792, en République de Rauracie. « J'arrive du département du Mont-Terrible, écrit-il le 30 nivôse an II, où, j'ai épuré les autorités constituées... Pour commencer la destruction du fanatisme et verser plus promptement le numéraire dans nos caisses, j'ai autorisé le district de Porentruy à échanger contre du numéraire les calices, pour que les citoyens puissent se servir à leur tour de ces saints gobelets ; les membres de la commission extraordinaire et moi nous avons donné l'exemple ; il a de suite trouvé des imitateurs qui boivent gaiement et sans craindre le châtimement céleste dans cette coupe jadis divine. Ainsi tomberont le fanatisme et le mensonge ; ainsi la coupe consacrée à l'imposture servira à porter des santés à la République et à ses défenseurs... » A Dijon, il fit arrêter et traduire devant le tribunal révolutionnaire plusieurs « aristocrates » de cette ville. Il remplit aussi une mission dans l'Eure, et par mesure expéditive, envoyait guillotiner les suspects à Paris : « Dépêche-toi de les faire partir pour Paris,

écrivait-il au commissaire national du district d'Evreux, il ne faut pas laisser vivre les scélérats ni jémer la guillotine. » A son retour il devint secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, Tallien le fit écarter du Comité de salut public, comme ayant des attaches avec le parti de Robespierre. Il n'en devint pas moins président de la Convention, et répondit favorablement à plusieurs députations de Jacobins qui étaient venues se plaindre de l'incarcération des patriotes et de la mise en liberté des aristocrates.

Ses antécédents par trop révolutionnaires déterminèrent, en 1795, son arrestation, décrétée sur la motion de Gouly, et contre laquelle il réclama vainement à la suite des événements de prairial (*Bernard de Saintes, représentant du peuple, à la Convention nationale*, in-8°). Il ne dut son élargissement qu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Sous l'Empire, il fut avocat près la cour criminelle de son département. Forcé en 1816 de quitter la France comme régicide, il se réfugia en Belgique et y créa un journal démocratique, le *Surveillant*; mais bientôt le gouvernement hollandais l'ayant expulsé, il s'embarqua pour les Etats-Unis, fit naufrage sur les côtes de Madère, et put arriver cependant en Amérique, où il mourut deux ans après.

BERNARD-DUTREIL (NICOLAS-CHARLES), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Châteaubriant (Loire-Inférieure), le 18 mars 1746, mort à une date inconnue, fut sénéchal avant 1789. Il se distingua peu durant la période révolutionnaire, devint, le 17 germinal an VIII, sous-prefet de Châteaubriant, puis commissaire du gouvernement près le tribunal de Redon, enfin servit l'Empire comme député au Corps législatif, où le Sénat conservateur l'envoya, le 10 août 1810, représenter le département de la Loire-Inférieure. Il quitta la vie parlementaire à la Restauration.

BERNARD-DUTREIL (JULES), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, représentant à l'Assemblée de 1871, sénateur en 1876, né à Laval (Mayenne) le 5 mai 1804, mort à Laval, le 14 juin 1876, d'une riche famille de la Mayenne, entra à l'Ecole polytechnique en 1824, à l'Ecole d'application de Metz en 1826, en sortit officier du génie en 1828, et démissionna en 1830. Quoique riche de plus de soixante mille livres de rentes (sa cote d'impôts fonciers montait alors à 2,212 francs), il sollicita une place de conseiller de préfecture aux appointements de 1,500 francs, l'obtint (1831), et la garda quinze ans. Il démissionna en 1846, pour se présenter, le 9 juillet, devant les électeurs de la Mayenne, comme candidat d'opposition; mais il ne recueillit que 14 voix contre 145 accordées à M. Boudet, député sortant. Sur une profession de foi républicaine, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 9, par 46,184 voix sur 93,437 votants et 105,259 inscrits; il fit partie du comité de l'instruction publique, s'assit à la gauche modérée, et vota, pour le bannissement de la famille d'Orléans (26 mai 1848); pour le décret sur les clubs (28 juillet); pour les poursuites contre Louis Blanc et contre les poursuites contre Causidière (26 août); contre l'abolition de la peine de mort (18 septembre); pour l'impôt proportionnel (25 septembre); contre l'amendement Grévy (7 octobre); contre le droit au travail (2 novembre); pour l'expédition de Rome (30 novembre); contre la suppression de l'impôt du

sel (27 décembre); contre l'amnistie générale (1^{er} février 1849); pour l'interdiction des clubs (21 mars); contre l'amnistie des transportés (2 mai); contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres; contre l'abolition de l'impôt des boissons (18 mai). L'élection de L.-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République parut modifier les opinions de M. Bernard-Dutreil qui se tourna complètement vers la droite et ne vota plus qu'avec elle. Il ne fut point réélu à la Législative, et resta, pendant la durée de l'Empire, à peu près en dehors de la vie politique, n'ayant rempli que les fonctions de maire de Saint-Denis-d'Arques et de conseiller général de la Sarthe pour le canton de Loué.

Le 8 février 1871, le département de la Sarthe l'envoya siéger à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 9, par 53,534 voix sur 84,400 votants et 135,005 inscrits; il alla siéger à droite et vota pour la paix (1^{er} mars 1871); pour les prières publiques (16 mai); pour l'abrogation des lois d'exil (10 juin); pour la pétition des évêques (22 juillet); pour le pouvoir constituant de l'Assemblée (30 août); contre le retour de l'Assemblée à Paris (3 février 1872); pour la démission de Thiers (24 mai 1873); pour l'arrêt contre les enterrements civils (24 juin); pour le septennat (19 novembre); pour le maintien de l'état de siège (4 décembre); pour le ministère de Broglie (16 mai 1874); contre la dissolution de l'Assemblée (29 juillet); contre l'amendement Wallon (30 janvier 1875); contre les lois constitutionnelles (25 février). Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans la Mayenne, il fut élu par 184 voix sur 338 votants, sur une profession de foi déclarant qu'il défendrait les grands principes religieux et sociaux; il prit place dans les rangs de la droite et mourut moins de six mois après.

BERNARD-DUTREIL (PAUL-MARIE), fils du précédent, sénateur de 1876 à 1879, né à Laval (Mayenne), le 1^{er} novembre 1831, se destina à la diplomatie. Secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe et chevalier de la Légion d'honneur, il fut, sous le gouvernement du 24 mai, chef de cabinet du duc Decazes, ministre des affaires étrangères, avec le vicomte de Salignac Fénelon et le prince Victor de Broglie pour sous-chefs. Il occupa cette situation jusqu'en 1876. Le 20 août de cette même année, M. Bernard-Dutreil fut élu, en remplacement de son père décédé, sénateur de la Mayenne par 198 voix sur 338 inscrits, contre 139 données à M. Goyet-Dubignon, républicain. Comme son père, il siégea à la droite monarchique et vota, notamment, pour la dissolution de la Chambre des députés, en juin 1877. Il quitta la Chambre haute au renouvellement de 1879.

BERNARD-DUTREIL (EGÈNE), député de 1877 à 1878, né à Laval (Mayenne), le 15 juillet 1838, se présenta, n'ayant point d'antécédents politiques, aux élections du 14 octobre 1877, comme candidat conservateur, dans la 2^e circonscription de Laval. Avec l'appui officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon, il fut élu par 6,022 voix (11,551 votants, 14,046 inscrits), contre 5,508 à M. Lecomte, républicain. Il siégea à droite et vota avec la minorité conservatrice contre toutes les invalidations prononcées par la Chambre après la période du Seize-Mai. Son élection ayant été invalidée en 1878, les électeurs furent convoqués à nouveau le 7 juillet de cette même année. M. Eugène Bernard-Dutreil abandonna la lutte, et

son concurrent de 1877, M. Lecomte, fut élu. Vainement il essaya de reprendre l'avantage aux élections du 21 août 1881; il n'obtint cette fois que 1,736 voix contre 5,502 au député républicain sortant.

BERNARDI (JOSEPH-ELZÉAR-DOMINIQUE DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Monieux (Vaucluse), le 16 mars 1751, mort à Monieux, le 25 octobre 1824, était lieutenant-général du comté de Saull au moment de la Révolution, et, déjà célèbre par ses travaux de législation, mais hostile aux idées de la Révolution, ne voulut accepter qu'une place de juge de district. Il avait publié un *Discours sur la justice criminelle* (1780), un *Essai sur les révolutions du droit français* (1784), les *Principes des lois criminelles* (1788), etc. Arrêté en 1793, en raison de ses opinions, il fut sauvé par le soulèvement des fédéralistes, émigra, rentra en France après la chute de Robespierre, et devint président du tribunal criminel de Vaucluse. Élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 109 voix, il y prit la défense des émigrés de Toulon qui avaient appelé les Anglais, et réussit à faire rapporter les décrets portés contre eux. Le coup d'Etat du 18 fructidor l'expulsa du Corps législatif; aussi se montra-t-il favorable au coup d'Etat de brumaire; le 22 prairial suivant il fut nommé chef de division des affaires civiles au ministère de la justice. Membre de l'Institut en 1812, de la Légion d'honneur en 1814, de l'Académie des inscriptions en 1816, il fut, cette même année, nommé censeur royal. M. de Bernardi a composé surtout des ouvrages de législation, parmi lesquels: *Théorie nouvelle des lois civiles* (1802), *Cours complet de droit civil français* (1803), *Histoire du droit public et privé de la France* (1817), *De l'influence de la philosophie sur les forfaits de la Révolution* (1800), etc. Il a collaboré aux *Archives littéraires de l'Europe*, au *Magasin encyclopédique*, à la *Biographie universelle*; on lui doit aussi une édition de *Pothier*, et un grand nombre de *Commentaires* et de *Mémoires*.

BERNARDI (AMÉDÉE-ELZÉAR-FÉLICIEN DE), député de 1834 à 1837, de 1843 à 1846, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Monieux (Vaucluse), le 12 avril 1788, mort à Carpentras (Vaucluse), le 27 juillet 1873, suivit la carrière militaire jusqu'au grade de chef de bataillon. Propriétaire dans le département de Vaucluse, chevalier de la Légion d'honneur, il fut avec succès, le 21 juin 1834, candidat légitimiste dans la circonscription électorale de Carpentras, élu par 72 voix (142 votants et 162 inscrits) contre M. de Gérente, 69 voix. Aux élections de novembre 1837, M. de Gérente le remplaça et M. de Bernardi ne revint à la Chambre que par suite d'une élection partielle qui eut lieu le 17 juin 1843, en remplacement de M. Floret, invalidé. Il siégea alors jusqu'au 1er août 1846, époque à laquelle M. de Gérente obtint une seconde fois l'avantage, avec 131 voix contre 26. M. de Bernardi vota constamment avec la droite légitimiste et se prononça (1845), seul des quatre députés de Vaucluse, contre l'indemnité Pritchard.

Le 13 mai 1849, porté sur la liste des candidats monarchistes à l'Assemblée législative, il fut élu représentant de Vaucluse par 28,787 voix (58,830 votants, 78,705 inscrits), fit partie de la majorité et vota avec elle toutes les lois répressives. Il ne fut pas de ceux qui se rallièrent au coup d'Etat de décembre 1851, et

sous l'Empire, il vécut dans la retraite.

BERNARDIN (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Melle (Deux-Sèvres), le 16 octobre 1764, mort à une date inconnue. Avocat au Parlement sous l'ancien régime, il remplit, pendant la Révolution, les fonctions de président de district et d'administrateur du département des Deux-Sèvres. C'est en 1793, que le conventionnel Ingrand, de Châtellerault, membre du Comité de sûreté générale, envoyé dans l'Ouest pour épurer les fonctionnaires, fit entrer Bernardin dans l'administration des Deux-Sèvres. Il s'y maintint après thermidor, fut nommé (19 germinal an VIII) conseiller de préfecture, administra pour Murat, devenu comte, les domaines des Parabère et des Carvoisin et le château de la Mothe, et débuta dans la magistrature comme procureur impérial à Bressuire. Le 10 mai 1815, il fut désigné par 36 voix sur 70 votants, contre 34 à M. Bujault, avoué à Melle, pour représenter les Deux-Sèvres à la Chambre des Cent-Jours. Il appartenait alors à l'opinion constitutionnelle modérée. La Restauration lui conserva son poste dans la magistrature; il mourut conseiller à la cour royale de Poitiers.

BERNARDY (JEAN-PIERRE-AUGUSTE DE), député de 1830 à 1831, né à Aubenas (Ardèche), le 23 février 1771, mort à Aubenas, le 2 janvier 1846, s'engagea comme volontaire dans le bataillon de l'Ardèche où il resta deux ans. De retour à Aubenas, il devint, à l'âge de vingt-cinq ans, maire de cette ville, et resta en fonctions jusqu'en 1815. Ayant, comme fonctionnaire, prêté serment à Louis XVIII lors de la première Restauration, il se retira pendant les Cent-Jours. Au lendemain de la Révolution de 1830, quand la démission du marquis de Bernis (V. ce nom) eut déterminé une vacance à la Chambre des députés, pour le 1^{er} collège électoral de l'Ardèche (Privas), M. de Bernardy fut élu à sa place, le 21 octobre, soutint le gouvernement sans aborder la tribune, et après la dissolution de la Chambre en 1831, ne se représenta pas aux élections suivantes. Il redeuint alors maire d'Aubenas et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il partagea ses dernières années entre ses fonctions municipales et l'étude et la pratique des sciences agronomiques.

BERNIER (LOUIS-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Passy-en-Valois (Aisne), le 28 décembre 1754, mort à Marizy-le-Grand (Aisne), le 12 avril 1823, était simple cultivateur à Marizy, lorsqu'il fut élu député de l'Aisne à l'Assemblée législative, le 9 septembre 1791, par 317 voix sur 574 votants. Son nom ne figure pas au *Moniteur*; tous les biographes l'ont confondu avec Bernier (de Seine-et-Marne) qui siégea à la Convention et aux Cinq-Cents.

BERNIER (LOUIS-THÉOPHILE-CÉCILE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), le 20 janvier 1761, mort à Varedes (Seine-et-Marne), le 26 novembre 1801, était fils de Toussaint Bernier, marchand, et de Cécile-Euphrasine Juvigny. Il étudia le droit et devint avocat. En 1792 il occupait à Meaux une modeste charge quand il fut élu maire, et bientôt (8 septembre) membre de la Convention, par 223 voix sur 320 votants. Dans le procès de Louis XVI, Bernier vota pour la dé-